

COMPTE-RENDU

Conseil d'Ecole
N°2

Date	25 mars 2019	Durée	3h
Noms des participants	NOM Prénom	Qualité (parent élu, etc...)	Signature
	VIAL MICHAEL	SERVICE SEWESSE	
	THERON Laura	Directrice Pôle Elem Pécise	
	PUTET JULIE	EWE GPE	
	BEN ABERRAZAK Farid	dir GPE	
	GRUBA Delanie	GPE	
	FAROUA Delanie	GPE	
	PORTALEZ Clodie	GPE	
	HERNANDEZ Aunthia	GPE	
	PANIS Céline	GPE	
	AGGAD Assia	GPE	
	NARIAT Julie	AiPE	
	HACHOU Selma	AiPE	
	SALOT Céline	AiPE	
	BERGER BAUD Joigano	AiPE	
	AUBIGES Jean	AiPE	
	ALTONACIL Karina	AiPE	
	Freire Valère	enseignant	
	Bonhomme Karine	enseignante	
	FAYARD Edwige	enseignante	
	MARTIN Sandra	enseignante	
	SETHONS Muziel	enseignante	
	ZITNER Béatrice	" "	
	HELLY Stéphanie	" "	
	QUETEL Sophie	" "	
	LARDET Stéphanie	" "	
	DURAND Stéphanie	" "	
NGUYEN Franck	" "		
SABATIER Valérie	" "		
TISON Anaie	" "		
MATHIEU Sophie	" "		
PULZE Ilain	" "		
PEREZ Héléne	" "		
DEUX Sandra	" "		
DUTHIEL Emilie	GPE		
RANVIER Yvan	GPE		
GAUTIER Sandrine	Mairie Baillargues		
HALLER Franck	Directeur		

Ordre du jour

Pédagogie		Organisation		Administration	
Projet d'école	X	Travaux, sécurité, hygiène	X	Locaux scolaires	X
Climat scolaire	X	Aides aux enfants en difficulté (modalités de prise en charge)	X	Organisation des services, plannings, gestion des salles	X
				Gestion de conflits	X
				Règlement intérieur	X

Relevé de conclusions

(joindre tout document de travail utile)

1. Projet d'école 2019-2021 : mise en chantier

- Le nouveau projet académique est en cours d'élaboration. Les axes principaux pourraient être les suivants :
 - Promouvoir les valeurs dans le système éducatif.
 - Rendre le système plus efficace et plus équitable.
 - Construire une équipe soudée et efficace autour de l'élève.
- A l'école Georges Brassens, nous travaillons également à un futur projet d'école et nous pourrions retenir la voie de la labellisation avec l'intention de fédérer les initiatives individuelles en un projet d'école.
 - Le label « école éco responsable »
 - Le label « école numérique »
- Nous pourrions continuer à travailler sur les axes suivants :
 - La réussite de tous les élèves
 - L'amélioration du climat scolaire.

2. Objets connectés et règlement intérieur

- Lors du premier Conseil d'école, nous avons réaffirmé l'interdiction de l'usage par les élèves du téléphone portable, mais l'apparition de montres connectées nous oblige à reformuler l'article correspondant du règlement intérieur : on remplace téléphone par TOUT OBJET CONNECTÉ (dans l'enceinte de l'école).

3. Restauration scolaire (GPE, AIPE)

- On fait un point sur le fonctionnement du restaurant scolaire.
 - La fréquentation est encore en hausse et il est compliqué de gérer un tel nombre d'enfants. Pour les uns il y a trop de punitions (collectives), pour les autres les punitions (individuelles) ne sont pas assez sévères. L'équipe municipale a amélioré son équipement : jeux de société, ballons et on attend des paniers de basket afin que les enfants soient mieux occupés pendant les temps libres avant et après la restauration.
 - On explique comment s'organise le tri sélectif des déchets au niveau de chaque table.
 - La qualité des repas s'améliore, on le voit en consultant les menus : il est précisé quand les aliments sont bio ou bénéficient d'un label qualité. On s'inquiète néanmoins des fruits non-bio comme les pommes qui peuvent être contaminées par les pesticides. Des fruits bio seraient préférables, il y a néanmoins des contraintes de coût.

4. Questions du GPE

- Mur de la Cour, bâtiment Brassens
L'arbre dont les racines provoquaient des fissures très inquiétantes dans le mur d'enceinte de la cour de Brassens ayant été abattu, la situation est stabilisée et sous surveillance. La mairie assure qu'il n'y a pas de risque d'écroulement.
- Charte citoyenne
Il s'agit d'un projet impliquant école et mairie ; chantier en cours qui devrait aboutir avant la fin de cette année scolaire.
- Vêtements des enfants quand il fait froid
Les enseignants veillent à ce que les élèves sortent avec leurs manteaux sur le dos pendant la récréation, mais dès qu'ils commencent à jouer et transpirer, ils s'en défont.

5. Le GPE fait ensuite un point sur les actions qu'elle organise.

6. Questions de l'AIPE

- Prévention de la violence à l'école

L'AIPE s'inquiète des phénomènes de violence entre élèves sur temps scolaire et hors temps scolaire (cantine, ...) et propose que l'école informe les familles de la conduite à tenir si son enfant est victime de harcèlement. Le directeur propose une « fiche » à cet effet qui reprend en bref des éléments du protocole proposé par le Ministère, et qui pourrait être distribuée avec les autres documents de rentrée (voir le document en annexe). En examinant quelques incidents récents et ce document, on s'aperçoit qu'il n'y a pas ou peu de problèmes de harcèlement dans notre école, mais des accès de violence « ordinaire » qui sont néanmoins traités avec la plus grande attention. Quand un élève ou un groupe d'élèves à l'origine de violence est sanctionné, on ne déplore généralement pas de récidive. Il n'y a donc pas lieu de remettre en question les procédures en usage dans l'établissement.

On rappelle les actions de prévention du harcèlement déjà mises en œuvre dans l'école : interventions de l'infirmière scolaire, interventions des gendarmes de la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile (BPDJ), l'essentiel de la prévention restant l'action au quotidien de chaque enseignant dans sa classe, en particulier dans le cadre de l'enseignement de l'éducation morale et civique.

Néanmoins, il est tout à fait possible de réfléchir à plus d'actions allant dans le sens d'un meilleur climat scolaire.

7. Hygiène

- On précise quelques points de fonctionnement en matière de propreté : Papier et savon dans les toilettes, nettoyage des cours de récréation, fréquence de passage du personnel d'entretien.

8. Etanchéité des portes et fenêtres du bâtiment Brassens

- Les fenêtres ne sont plus très étanches au vent, au froid et à la chaleur. Quand une rafale de vent s'engouffre à travers les huisseries, l'enseignant interrompt son cours du fait des sifflements (il faut le voir pour le croire). Madame Gautier, adjointe au Maire chargée des affaires scolaires, propose que nous rencontrions Monsieur Michel, responsable des services techniques afin de définir les priorités en matière de rénovation.

9. L'AIPE fait ensuite un point sur les actions qu'elle organise.

Signature de la Directrice / du Directeur

Compte-Rendu		- Ce compte-rendu n'appelle aucune remarque particulière
Conseil d'Ecole N°	2	
Conseil des Maîtres N°		
Conseil de cycle N°		
Reçu le		
Réponse le		- Ce compte-rendu appelle la (les) remarque(s) suivante(s)
L'IEN		

FICHE PRATIQUE HARCELEMENT
Ecole élémentaire G. Brassens de Baillargues

DEFINITION DU HARCELEMENT EN MILIEU SCOLAIRE (Ministère de l'Education Nationale)

Le harcèlement en milieu scolaire se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Il se fonde sur le rejet de la différence et la stigmatisation de certaines caractéristiques.

On peut considérer qu'il y a harcèlement lorsque :

- les agressions sont **répétées**
- les agressions s'inscrivent **dans la durée**,
- la relation entre l'agresseur ou les agresseurs et la victime est asymétrique. Le harcèlement est inséparable de la mise en place d'une **situation de domination**.

QUE FAIRE EN CAS DE SUSPICION DE HARCELEMENT ?

(Extraits du protocole du ministère, proposé de l'école primaire au lycée, donc à adapter au niveau et à la spécificité de chaque situation)

Responsabilité du traitement

Dans tous les cas le directeur est informé et responsable du traitement des situations de harcèlement.

Modalités de traitement

Les situations de harcèlement peuvent être portées à la connaissance de l'école ou de l'établissement de trois façons qui impliqueront les modalités de traitement différentes :

1) L'élève harcelé se confie :

- à un autre élève : l'adulte informé dialogue avec l'élève confident et l'accompagne vers le directeur pour rencontrer ensemble l'élève victime
- à un membre de l'équipe éducative : l'adulte dialogue avec l'élève victime et l'accompagne vers le directeur
- à ses parents : les parents sont orientés vers le directeur

2) Un élève ou un adulte a connaissance d'une situation de harcèlement dans l'école ou l'établissement :

- il est orienté vers le directeur d'école.